

AFFAIRE N° 22. - Désaffectation d'une partie de l'Ecole de Joinville -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction de nouvelles écoles dans le périmètre de la Ville de Saint-Denis et le dépeuplement de son centre ont fait que l'Ecole Joinville a perdu une bonne partie de ses élèves, libérant ainsi dix salles de classe (voir plan joint).

Afin de pouvoir utiliser ces locaux ainsi que le préau de l'établissement à des fins extra scolaires, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de les désaffecter.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

×

× ×